



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2014 / II**

Le 18 février 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : Mme Simon – M. Benoist – Mme Herbin, adjoints – M. Bréhat – Mmes Matthias – Manzi – MM. Collingro – Tonnellier – Mme Mouchot – M. Esselin – Mmes Lonardi – Scherrer - M. Prouvé – Mmes Masson – Bau – M. Romain

Absents : MM. Rechenmann – Wagner - Mme Henry – M. Creutz

Excusées : Mmes Boldizar - Visciglia

M. François DP à M. Lormant – M. Nasse DP à Mme Herbin – Mme Obellianne DP à Mme Matthias – Mme Kruszynski DP à Mme Lonardi.



Communications :

Merci d'avoir répondu à cette séance, des points urgents nous ont contraints à organiser cette séance, en plus de celle du 13 mars.

Le Président informe l'assemblée :

- Le vendredi 31 janvier au soir, Monsieur François VALEMBOIS lui a annoncé l'accord favorable de RETIA pour l'implantation de HET sur le site RETIA, c'est une excellente nouvelle avec 80 emplois à terme.
- Le lundi 3 février, il s'est rendu avec Paul BENOIST chez BIOSOLVE, Monsieur EHRENFREUND et Monsieur MAZUR leur ont expliqué leur besoin de développement qui se traduit par plus de 3.000.000 € d'investissement, la construction d'un bâtiment de 1.500 m² et un hall couvert de 750 m², 20 nouveaux emplois seront créés. L'entreprise a besoin d'un terrain supplémentaire. Paul étudie le problème de près.
- Le mercredi 5 février, il a reçu Monsieur d'HARCOURT, Directeur Général de l'ARS, ils ont eu un excellent entretien. Monsieur d'HARCOURT est à nos côtés pour que notre hôpital local puisse continuer à apporter son service de proximité. Il lui a fait visiter l'appartement qu'il a occupé pendant 2 ans durant les années 1965/1967, lorsque son papa était chef de corps du 13^{ème} RDP, il a beaucoup apprécié.
- Il remercie le personnel technique pour l'accueil qu'ils nous ont réservé lors de notre soirée du vendredi 07 février dans leurs ateliers.
- Le samedi 8 février, il a assisté à l'inauguration de la plaque du 60^{ème} anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre, ainsi qu'une plaque indiquant la place des sans voix à l'ASSAJUCO.
- Il remercie également Bernard FRANCOIS pour la visite du bâtiment de la Délivrance.

- Lundi 12 février avec Paul BENOIST et Frédéric JUND, il a participé à une réunion avec le cabinet d'étude chargé de la faisabilité de la nouvelle zone industrielle.
- Lundi 17 février, avec Bernard FRANCOIS et Frédéric JUND il a assisté à une réunion d'organisation du 70^{ème} anniversaire de la libération de DIEUZE et des communes voisines, cette cérémonie d'envergure se déroulera le samedi 4 octobre prochain.
- Aujourd'hui à 15 h 00, il a reçu les clés du bâtiment 013.
- Vidéo surveillance : cas d'école à Dieuze. Ces derniers temps, Dieuze a fait de nombreux efforts pour s'équiper en vidéosurveillance. Une tactique payante dont se félicite le commandant de la compagnie de gendarmerie de Sarrebourg. Car en matière de délinquance, la vidéosurveillance, bien utilisée, s'avère être un outil précieux. « A Dieuze, les caméras ont été installées à des endroits stratégiques, assure le capitaine DEFRANCE. Elles ont permis très souvent de résoudre rapidement des enquêtes qui se seraient avérées délicates sans elles ». Actuellement, Dieuze est la seule commune équipée, avec succès, de vidéosurveillance. Un projet est aussi à l'étude à Sarrebourg. Quant aux autres, il y a de la friture sur l'écran.



Puis le Président passe à l'ordre du jour :

14/II/08	Modification demandes de subvention CRSD
14/II/09	Développement de la société P.T.L.
14/II/10	Dépenses d'investissement anticipées
14/II/11	Achat de terrains en bordure de l'étang des Essarts



Point n° 14/II/08 : MODIFICATION DEMANDES DE SUBVENTION CRSD

Le Conseil municipal,
 VU les explications données par le maire concernant la répartition et la gestion des fonds CRSD « enveloppe Communauté de Communes du Saulnois », zone d'activité de la Sablonnière,

en cours,

2012,

après délibération

- décide :
- d'annuler les dossiers 1 et 2 de la délibération du Conseil municipal n° 12/VIII/92 du 27 septembre 2012 (seul le dossier n° 3 reste valide).
- mandate Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches et informations nécessaires.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/II/09 : DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE P.T.L.

Le Conseil municipal,
VU les explications du maire,
VU la délibération du Conseil municipal n° 13/XI/121 du 19 décembre
2013,

après délibération

- décide :
 - le bail avec la société P.T.L. est transformé ainsi :
 -
 - paiement des loyers 2014 et 2015 reportés, le montant de ces deux années (309.876,48 €) est reporté sur les 20 années restantes, soit + 1.291,15 € HT/mois
 - mensualité : 14.202,67 € HT/mois.
 - autorise le maire à signer l'avenant au bail.

Les autres modalités restent inchangées.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/II/10 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES

Le Conseil municipal,
VU les explications du maire,
VU la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement avant le
vote du budget 2014,
après délibération

- décide :
 - d'inscrire au budget 2014 de façon anticipée les dépenses suivantes :
 - Budget Ville**
 - **art. 2313** : réhabilitation de la maison du gardien en office de tourisme :
 - Républicain Lorrain 313,61 €
 - Reprographic 199,67 €
 - **art. 2313** : aménagements extérieurs de la Délivrance
 - Républicain Lorrain 247,02 €
 - Reprographic 200,00 €
 - **art. 2313** : réhabilitation du rond-point de la perception
 - jeunes plants NAEGELY 3.173,38 €
 - matériels divers 1.195,00 €
 - bassins/marécages 11.580,19 €
 - Budget Assainissement**
 - **art. 2313** : pompe FLYGT
 - Lorelec 1.424,00 €

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/II/11 : ACHAT DE TERRAINS EN BORDURE DE L'ETANG DES ESSARTS

Le Conseil municipal,
VU les explications de M. Paul BENOIST, adjoint,
VU l'opportunité d'acquérir les terrains ci-dessous mentionnés à l'euro symbolique,

après délibération,

• décide :

- l'acquisition à l'euro symbolique des terrains cadastrés :

Section 16 N° 62 surface de 5 ares 62 ca

Section 16 N° 71 surface de 7 ares 87 ca

Section 16 N° 53 surface de 42 ca

- autorise le maire à effectuer toutes les démarches relatives à cet achat.

Délibéré à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 h 30.

Le maire,

Alice SIMON

Paul BENOIST

Sylviane HERBIN

Daniel BREHAT

Catherine MATTHIAS

Bernadette MANZI

Antoine COLLINGRO

Christian TONNELIER

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Agnès LONARDI

Sylvie SCHERRER

Bernard PROUVE

Christiane MASSON

Claudine BAU

Fernand ROMAIN